

parce que le titre du projet de loi se lit, en partie, comme il suit:

... à leur mise en valeur et à leur utilisation ...
... il s'agit évidemment des cours d'eau.

Si nous ne pouvons pas apporter au projet de loi un amendement comme ceux auxquels j'ai fait allusion, afin de déterminer si les provinces devraient être responsables au gouvernement canadien en ce qui a trait au détournement ou à la vente des eaux, je pense que nous faisons alors fausse route, parce que, étant donné que nous avons le devoir d'adopter ce projet de loi, avec ou sans amendement,—et je fais allusion aux amendements (6) et (25)—nous perdrons beaucoup de notre efficacité en ce qui touche le contrôle des eaux et nous nous priverons d'un outil très efficace. Une fois un bill aussi important que le bill C-144 adopté, nous ne devrions pas nous priver d'un outil qui nous serait énormément utile.

[Traduction]

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Ma participation à ce débat est motivée par l'intérêt réel que je porte à ce problème particulier. Plusieurs points que je désirais soulever ont été traités par des orateurs qui m'ont précédé. J'estime utile de m'y attarder. Je suis particulièrement heureux de constater la présence à la Chambre du député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) étant donné que la diversion des eaux le concerne particulièrement du fait d'un projet semblable dans sa circonscription. Je me souviens qu'il y a un an le comité des pêcheries, sur l'invitation du député, visita la communauté de Kamloops afin d'y écouter des mémoires concernant principalement une diversion éventuelle des eaux du lac Shuswap du Fraser dans le Columbia. On n'envisageait pas nécessairement la diversion de cette eau en vue de son exportation, mais je rappelle aux députés, et je suis certain qu'ils le savent, que l'Okanagan se déverse finalement dans le réseau du Columbia et que, de ce fait, toute eau dérivée par le réseau de l'Okanagan deviendrait américaine étant donné que le Columbia se jette dans l'océan à la frontière de l'État de Washington et de l'Orégon. Si l'on a proposé que ces eaux soient détournées—sauf erreur, on a parlé de 90,000 acres-pieds par année—c'est à cause du débit limité des divers embranchements du lac Okanagan qui contribue à la pollution par suite de l'accroissement de la population, des engrais agricoles et de multiples autres raisons, comme le fait que les municipalités déversent leurs égouts dans les lacs, menaçant ainsi l'industrie touristique florissante et en pleine expansion.

[M. Beaudoin.]

Le député de Kamloops-Cariboo a exprimé sa vive inquiétude. Je crois qu'il a raison de le faire parce que non seulement cette proposition s'applique au détournement d'un certain volume d'eau d'un bassin à un autre, mais c'est aussi une menace pour la fraie des saumons de la rivière Adams et de la région environnante. Puisque le détournement considéré s'appliquait, jusqu'à présent tout au moins, aux eaux du fleuve Fraser, qui se déverse dans la mer en territoire canadien, il est évident qu'à titre de député de Fraser Valley-Ouest, je tiens tout particulièrement au maintien et, en fait, à l'amélioration des ressources piscicoles de ce bassin. Je sais que le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) reconnaîtrait avec moi qu'avant d'envisager sérieusement un projet aussi gros de conséquences la Chambre devrait en être saisie, afin d'en discuter et de l'examiner à fond. Je pourrais dire en passant qu'à l'heure actuelle une étude fédérale-provinciale porte, je crois, sur le détournement des eaux du Shuswap.

● (4.40 p.m.)

D'après l'amendement, la Chambre devrait être saisie d'une pareille question. On va insister de plus en plus pour que nous exportions de l'eau. Comme l'a dit le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave), notre voisin du Sud est une grande nation avide. D'ici 25 ans, c'est-à-dire une génération, la population des États-Unis aura doublé passant de 200 à 400 millions de personnes. Bien entendu, leurs besoins en ressources de toutes sortes, y compris en eau, doubleront.

A cause de l'urbanisation croissante, à proximité des Grands lacs en particulier, l'eau est devenue extrêmement nécessaire à des fins domestiques et industrielles. On a découvert que, dans certains coins de la Californie et de la Floride, les niveaux hydrostatiques baissaient. Le projet de loi traite de la pollution à une grande échelle. Or, l'essor démographique est un problème connexe. La conclusion la plus brève et la plus sinistre que l'on puisse tirer, c'est que, si nous ne prenons aucune initiative pour lutter contre la pollution, nous résoudrons au moins le problème démographique.

Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je demande au secrétaire parlementaire et au gouvernement d'envisager sérieusement cet amendement à cause de ses lourdes conséquences, car les Canadiens devront savoir à quel moment on envisagera de prendre une pareille décision concernant une de nos ressources fondamentales, que ce soit maintenant ou plus tard.